

CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-SYLVESTRE
FICHE D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription 27 mai 2022



1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ENFANT

Nom de famille :		Date de naissance : (AAAA/MM/JJ)	
Prénom :		Dernière année scolaire complétée :	
Adresse :		Taille de t-shirt (encerclez) : Enfant Très petite Petite Moyenne Grande Adulte Petite Moyenne Grande	
Code postal :			

2. PARENTS OU TUTEUR (section à remplir qu'UNE seule fois par famille)

Nom du parent 1 :		Nom du parent 2 :	
Adresse :		Adresse :	
Téléphone :	(Principal)	Téléphone :	(Principal)
	(Autre)		(Autre)
Courriel :		Courriel :	
GARDE de l'enfant			
Parent 1 et parent 2 <input type="checkbox"/> Parent 1 <input type="checkbox"/> Parent 2 <input type="checkbox"/> Partagée <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>			
Pour émission du relevé 24		NAS :	
Nom du parent payeur :			

3. CHOIX DE FRÉQUENTATION (Horaire : 9h à 16h)

Cochez	RÉSIDENT	Coûts
<input type="checkbox"/>	1) Tout l'été (8 semaines du 27 juin au 19 août 2022)	300\$ par enfant 2 ^e et 3 ^e enfant : 275\$
<input type="checkbox"/>	2) À la semaine (veuillez indiquer lesquelles plus bas)	60 \$ par semaine par enfant
<input type="checkbox"/>	3) À la journée (veuillez indiquer lesquelles dans AUTRE)	25\$ par jour par enfant
NON-RÉSIDENT		
<input type="checkbox"/>	1) Tout l'été (8 semaines du 27 juin au 19 août 2022)	600 \$ par enfant

CHOIX DES SEMAINES			
<input type="checkbox"/>	SEM 1 (27 juin au 1 ^{er} juillet)	<input type="checkbox"/>	SEM 5 (25 au 29 juillet Construction)
<input type="checkbox"/>	SEM 2 (4 au 8 juillet)	<input type="checkbox"/>	SEM 6 (1 au 5 août Construction)
<input type="checkbox"/>	SEM 3 (11 au 15 juillet)	<input type="checkbox"/>	SEM 7 (8 au 12 août)
<input type="checkbox"/>	SEM 4 (18 au 22 juillet)	<input type="checkbox"/>	SEM 8 (15 au 19 août)
AUTRE			

4. VACANCES (Afin de nous aider à bien planifier les horaires, activités et sorties, bien vouloir remplir cette section avec attention svp.)

Cochez	Dates	Cochez	Dates
<input type="checkbox"/>	1) 27 juin au 1 ^{er} juillet	<input type="checkbox"/>	5) 25 juillet au 29 juillet CONSTRUCTION
<input type="checkbox"/>	2) 4 juillet au 8 juillet	<input type="checkbox"/>	6) 1 ^{er} août au 5 août CONSTRUCTION
<input type="checkbox"/>	3) 11 juillet au 15 juillet	<input type="checkbox"/>	7) 8 août au 12 août
<input type="checkbox"/>	4) 18 juillet au 22 juillet	<input type="checkbox"/>	8) 15 août au 19 août

5. SERVICE DE GARDE (Horaire : 7h30 à 9h et de 16h à 17h30)

Votre enfant fréquentera-t-il le service de garde ? (Il n'y a pas de coût supplémentaire pour le service de garde) Le matin : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Le soir : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si OUI , qui est autorisé à aller le chercher le soir (autre que l'un des deux parents)? *	
Prénom :	Nom :
Lien avec l'enfant :	Mon enfant est AUTORISÉ à partir <u>seul</u> le soir. Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

* Veuillez noter que si ce n'est pas une personne autorisée qui vient chercher votre enfant, le personnel du service de garde ne sera pas autorisé à le laisser partir, peu importe le lien de parenté qui l'unit à cette personne. Pour autoriser qui que ce soit dont le nom n'est pas mentionné à la section 4 du présent formulaire à aller chercher votre enfant, vous devez transmettre au préalable au service de garde un avis écrit précisant le nom de cette personne.

Nom du parent ou tuteur

Signature du parent ou tuteur

Date de la signature

MODALITÉS DE PAIEMENT

N'oubliez pas de joindre aussi **la fiche santé dûment remplie** en même temps.

DATE LIMITE DE PAIEMENT : 3 juin 2022

<input type="checkbox"/> Par la poste Chèque à l'ordre de la Municipalité de St-Sylvestre (Possibilité de faire 2 chèques postdatés, un à la date d'inscription et l'autre 30 jours plus tard)	<input type="checkbox"/> En personne Argent ou chèque à l'ordre de la Municipalité de St-Sylvestre Au Bureau municipal 423-B rue principale sur les heures d'ouverture
<input type="checkbox"/> En ligne Faire un virement entre personnes avec la Municipalité via Accès D Identification : Loisirs St-Sylvestre Raison du virement : Les initiales du participant Numéro du transit : 20106 Numéro d'institution : 815 Numéro du compte / folio : 6642003	

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription au camp de jour seront remboursés en totalité dans le cas d'une annulation faite avant le 10 juin 2022. Après cette date, les frais d'inscription ne seront pas remboursés dans le cas d'une annulation, ni pour les journées de camp manquées. Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la Municipalité de St-Sylvestre remboursera la totalité des frais d'inscription.

Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'adresse courriel suivante : loisirs@st-sylvestre.org